

Mise en perspective historique

L'école en France a été très marquée par le **rôle politique** qu'on lui a attribué :

- Avant la Révolution, l'enseignement est fait par l'Eglise dans le cadre de la paroisse.
- A partir de la Révolution (cf. Condorcet), projet : l'école est conçue comme un service public affranchi de l'Eglise et gratuit : pour l'Etat, faire face à son devoir d'instruction publique.
- Aboutissement au XIX^{ème} s. : lois fondamentales de l'école primaire de Jules Ferry : **gratuité** (1881), **obligation** et **laïcité** (1882). 1886 : loi Goblet sur la laïcisation des personnels enseignants.
- 1889 : les instituteurs deviennent fonctionnaires de l'Etat.

1. La conquête de l'instruction primaire pour tous

- Deux enjeux :
 - o **Construire l'unité de la Nation** : rôle décisif de l'école dans ce domaine : instruction primaire dispensée à tous, généralisation du système métrique et de la langue française et rattachement de chaque citoyen à sa patrie (cours d'histoire et d'instruction civique).
 - o **S'affranchir de la tutelle de l'Eglise** : laïcité. L'instruction est un devoir d'Etat correspondant à un droit du citoyen. Le principe de laïcité est déduit de la Déclaration de 1789.
- Ordonnance du 29 février 1816 :
 - o Chaque commune doit pourvoir à l'instruction primaire gratuite pour tous les enfants.
 - o Brevet de capacité pour les instituteurs.
Mais cette ordonnance est peu appliquée faute de moyens. De plus, l'Etat n'a pas les moyens de connaître les écoles et de les contrôler.
- 1833 : Guizot envoie des inspecteurs dans les écoles + **loi Guizot le 28 juin 1833** : ordonnance de 1816 appliquée en prévoyant les moyens financiers pour les communes.
- 1835 : Guizot nomme un inspecteur spécial dans chaque département (+ sous-inspecteurs en 1837).
- 1845 : ordonnance qui organise la carrière des inspecteurs.
- Amélioration de la formation des instituteurs : 1^{ère} école normale autonome à Strasbourg en 1820.
- **Loi Falloux 15 mars 1850** : impose le **cadre départemental** : les comités d'arrondissement sont remplacés par un conseil académique de département. Elle maintient le principe de la liberté de l'enseignement primaire mais changement en faveur de l'Eglise : le brevet de capacité peut être remplacé par la qualité de ministre d'un culte.
- A partir de 1859, défense de l'école publique qui annonce ce que sera la politique de Jules Ferry.

2. Après Jules Ferry, l'exigence de démocratisation

- Modèle français de l'enseignement hérité de Jules Ferry :
 - o Dualisme primaire-secondaire.
 - o Surinvestissement de l'institution scolaire dans la société.
 - o Centralisation juridique et administrative.

- Primat de l'instruction sur l'éducation et la pédagogie.
- Domination du secondaire sur l'ensemble de l'enseignement.

→ **il faut démocratiser l'école.**

- Le système n'est pas organisé de manière à ce que les cycles se succèdent logiquement mais divisé en ordres d'enseignement distincts.
- Les élèves des écoles primaires n'accèdent que rarement au secondaire (le secondaire est généralement réservé aux classes sociales les plus favorisées).
- Existence d'un enseignement primaire supérieur.
- 1945 : assimilation des écoles primaires supérieures à l'enseignement supérieur moderne, unification des écoles primaires.
- Après la Seconde Guerre mondiale, de plus en plus d'élèves accèdent à l'enseignement secondaire.
- **1947 Plan Langevin-Wallon** : division en 2 du système éducatif :
 - un grand premier degré peu sélectif englobant toute la scolarité obligatoire (jusque 18 ans).
 - Un second degré sélectif intégrant toutes les formations d'enseignement supérieur.

Mais ce plan n'a pas été appliqué.

- Réforme Berthoin (1959) prolonge la scolarité de 2 ans, soit jusqu'à 16 ans. Cela rend impossible le fonctionnement de l'ancien système : les élèves de 11 à 15 ans étaient accueillis dans 3 types d'établissements :
 - Les lycées : voie prestigieuse.
 - Les cours complémentaires (puis CEG) : public plus populaire.
 - Les écoles élémentaires (pour les élèves les plus en difficulté).→ impossible donc de maintenir les élèves jusqu'à 16 ans en école élémentaire.
- 1963 : création par Fouchet des **CES** (collèges d'enseignement secondaire) destinés à remplacer progressivement les 3 voies précédentes mais subsistances de différentes filières rappelant ces 3 voies.
- Mais programme difficile à réaliser : remise en cause dans les années 60 de la culture scolaire classique. Mais les CES ont permis d'accroître l'offre scolaire dans le secondaire (construction d'établissements).
- 1975 : CES abrogé par la réforme Haby créant le **collège unique** : une culture secondaire pour tous.
 - Mais difficulté de concilier le collège unique et le maintien pour tous du niveau exigé : développement de concurrence entre les établissements.
- **1989 : loi d'orientation** (Jospin) : mise en place des cycles, changement de statut des instituteurs qui deviennent PE, création des IUFM...
 - Même difficulté que précédemment : concilier la pédagogie différenciée et maintenir pour tous un certain niveau (exigé par la conception d'école républicaine).